Marché du travail : le paradis perdu de l'emploi et de la souveraineté nationale

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **43 (2006)**

Heft 1714

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1009252

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le paradis perdu de l'emploi et de la souveraineté nationale

Les politiciens ont appris la prudence. Alors qu'il y a vingt ou trente ans, ils promettaient encore le plein emploi, ils militent aujourd'hui plus modestement pour la réduction du taux de chômage, sans trop préciser les objectifs visés.

Les variations du taux de chômage selon les pays semblent indiquer que des facteurs tels que notamment la structure économique nationale et les législations en vigueur sont en cause. Pourtant, au-delà des différences, tous les pays européens doivent faire face à un manque d'emplois, à la pauvreté et à l'exclusion sociale qu'engendre le chômage.

Pour le sociologue allemand Ulrich Beck, tous les pays développés sont entrés dans une «économie de l'insécurité». Les types d'emplois variés et précaires, caractéristiques du tiers-monde, progressent dans les pays riches. Cette «brésilianisation» de nos sociétés résulte de la croissance continue de la productivité. Ainsi, dans une culture capitaliste centrée sur le travail - là est le paradoxe - point n'est besoin de tous pour maximiser les profits ou gagner des élections. Faut-il se résigner à cette évolution qui engendre exclusion et pauvreté? Non bien sûr, mais à condition de cesser de croire et de faire croire que des solutions efficaces et durables sont possibles dans un cadre national, même si ce dernier offre encore quelques marges d'action.

Ulrich Beck plaide pour un autre paradoxe, tout au moins apparent, à savoir une coopération accrue des Etats européens, seule à même de sauvegarder la souveraineté de chacun d'eux face à un capital très mobile: coordination des politiques, contrôle supranational des banques et des institutions financières, renonciation à une concurrence fiscale exacerbée, standards sociaux communs. Il ne s'agit pas de se barricader contre des concurrents tels que la Chine et l'Inde, mais d'imaginer des accords de coopération profitables aux deux parties. A titre d'exemple, Beck mentionne des programmes d'économie d'énergie susceptibles de créer des emplois à haute valeur ajoutée en Europe et des postes de travail dans les pays émergeants, capables de produire à moindres coûts.

De même il est temps d'abandonner le rêve du retour au plein emploi. Si le chômage et la pauvreté traduisaient non pas la défaite mais la victoire des sociétés contemporaines? Et la possibilité d'envisager sérieusement l'utopie originaire de la libération du travail? A condition de débattre des possibilités et moyens de vivre sans emploi, sans place de travail assurée. En introduisant par exemple un impôt négatif garantissant à chacun un revenu de base qui remplacerait les multiples prestations sociales et autres subventions, ainsi que la coûteuse organisation bureaucratique qu'elles impliquent. *jd*

«Abschied von der Utopie der Vollbeschäftigung, *NZZ*, 4/5 novembre 2006.

Suite de la première page

Réforme de la justice

Pour qu'elle soit efficace, une sanction doit être rapide. L'engorgement actuel des tribunaux pénaux est l'un des obstacles majeurs à cette célérité. Le projet prévoit d'y remédier en trouvant des solutions pour éviter d'aller jusqu'au procès. Ainsi, ministère public et prévenu pourront dans certains cas conclure un accord sur la quotité de la peine. Le Conseil fédéral voulait également contraindre les cantons à prévoir une procédure de médiation: l'intervention d'un tiers neutre peut permettre de résoudre certains conflits de peu de gravité qui mobilisent inutilement des magistrats. Le Conseil des Etats a toutefois biffé cette disposition, ne conservant, du bout des lèvres, que la possibilité pour les cantons d'instituer une telle procédure. Ce n'est plus vraiment une surprise: le représentant de l'exécutif n'a pas défendu le projet du Conseil fédéral, indiquant que celui-ci avait changé d'avis…!

L'élaboration d'une législation de procédure de A à Z devrait constituer une occasion rêvée et unique pour faire passer de véritables propositions de politique pénale qui s'inscrivent dans le long terme. A ce titre, le maigre débat que suscite cette codification est inquiétant. Quel rôle doit jouer la détention préventive? Peut-on utiliser des méthodes d'investigation différentes suivant la gravité des infractions? Est-il justifié de confier à une seule personne le droit de décider des opérations de l'enquête? Faut-il associer d'une manière ou d'une autre des non juristes à l'administration de la justice pénale? Toutes ces questions sont aujourd'hui sur la table.

L'occasion d'une large discussion aux vertus pédagogiques sur les institutions judiciaires est sans doute ratée. Dommage car il s'agit d'un rouage essentiel de la démocratie. Les dérives du mouvement «Appel au peuple», dont les membres ont traqué des magistrats jusque dans leur intimité, montrent où peut conduire l'incompréhension du monde judiciaire. L'absence de débat public comporte un autre risque majeur. Cela laisse le champ libre à ceux qui n'hésitent pas à instrumenter les faits divers les plus sordides pour prôner les solutions les moins conformes à nos valeurs. Une tentation hélas de plus en plus fréquente. *ad*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable: **Jacques Guyaz (jg)**

Rédaction: **Marco Danesi (md)**

Ont collaboré aussi à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd); Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag); Daniel Marco (dm)
Albert Tille (at); Charlotte Robert (cr)

Responsable administrative: **Anne Caldelari**

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch